



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E95151

VALABLE JUSQU'AU

30/08/2026

ÉDITÉ LE 04/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/06/2012

Raison sociale : RT2CAPS

Forme juridique : SARL

79 CHEMIN DES BORDEES
62250 BAZINGHEN

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BOULOGNE SUR MER 2012B00501

Siret : 752 650 671 00015

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 56690J

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 8631000/003 142076/43

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 8631000/003 142076/43

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Fax :

Téléphone : 0321879447

Portable : 0626158956

Responsabilité légale :
MARETTE OLIVIER CO-GÉRANT

Site Internet : www.rt2caps-ramonage-tubage.fr

E-mail : rt2caps@orange.fr

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 340 496

Tranche de classification : CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5412	Installation de conduit de fumée et tubage en habitat collectif et tertiaire	3	31/08/2022
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.

Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBATGérard SÉNIOR
SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.